



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2017 -

DÉCISION N° 17 - 11 - 063

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 juin 2017 s'est réuni le 19 septembre 2017 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 1 : L'attribution du marché relatif à la fourniture de caméras thermiques et accessoires.

La présente consultation concerne l'acquisition de caméras thermiques et de leurs accessoires.

Ces caméras sont un outil de recherche, de localisation et d'aide à la lutte contre l'incendie. Elles peuvent notamment permettre de localiser des victimes dans des endroits enfumés, des fuites de liquide ou d'identifier des niveaux de pollution.

L'évolution technique de cet outil permet d'envisager dorénavant son utilisation lors des phases de reconnaissance et de sauvetage. Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, réuni le 10 novembre 2016, a d'ailleurs émis un avis favorable à la mise en place d'une dotation élargie et progressive de ces nouvelles caméras thermiques dans les casernes.

Les prestations de ce marché donneront lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. L'acquisition de ces équipements sera étalée sur plusieurs années.

Conformément au règlement de la consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

1. PRIX : 50 %

Lot caméra thermique :	40 points
Maintenance corrective :	10 points

2. VALEUR TECHNIQUE : 35 %

Performances techniques :	20 points
Ergonomie :	15 points

3. GARANTIE, SAV : 15 %

Garantie :	10 points
Délai de maintenance corrective :	5 points

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 septembre 2017 afin de procéder à l'attribution de ce marché à partir du rapport d'analyse des offres fourni par les services techniques.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

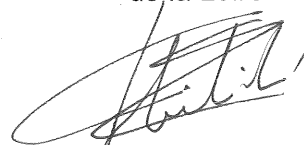
Le bureau du conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 19 septembre 2017, concernant l'attribution du marché relatif à la fourniture de caméras thermiques et accessoires à la société **JCM distribution** sise 92 rue des Eglantiers – 34 170 CASTELNAU LE LEZ.

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170919-17-11-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017

Publication : 28/09/2017